

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20230704_03**

**AVIS SUR LA MODIFICATION STATUTAIRE DE
L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE (CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL)**

Date du Conseil Municipal : 4 juillet 2023
Date de convocation : 27 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 32
Nombre de représentés par pouvoir : 4
Nombre de votants : 36
Nombre d'absents : 21

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatre juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BRARD Aurélia, CARPENTIER Corinne, COURTOUX Thomas, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, DRIEUX Noël, FAUCHE Gérard, FUCHÉ Fabienne, GUERIN Jennifer, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PENAUX Mélanie, PEREIRA Héloïse, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, SAMAIN Viviane, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BRONCQUART Marcel (à Bernard VANDOOREN), DUVOUX Dominique (à Marie-France MULOT), GOULLEY Martine (à Jean-Michel ADELIN), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BERTRE Domicc, BLERIOT Damien, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, DESNOS François, DRAPPIER Michèle, FISCHER Jessica, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PERDRIEL Christian, PICCOT Paul, RAFFRAY François, THIBOUT Véronique.

Secrétaire de séance : BRARD Aurélia.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-5 et L. 5211-20 ;
- Les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- La délibération n° 67-2023 du 30 mai 2023 portant modification statutaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Considérant :

- Que le Conseil Communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a délibéré le 29 novembre 2018 afin de confier à la SHEMA une concession d'aménagement pour la reconversion de la friche Roger Gallet et Yves Saint Laurent située sur la zone industrielle de la Route de Broglie à Bernay ;
- Que la modification du siège qui est inscrit à l'article 2 des statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie doit s'opérer par une modification statutaire ;
- Que la modification statutaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie doit être validée par les communes de l'EPCI respectant les conditions de la majorité qualifiée suivantes :
 - o les 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ;
 - o ou la moitié des conseils municipaux représentant plus des 2/3 de la population ;
- Qu'en l'absence de délibération d'une commune, il existe une décision implicite favorable ;

Décide : à l'unanimité (36 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De valider la modification statutaire de la Communauté de Communes dans ces conditions :

« **Article 2 : Siège**

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à Bernay (27300), 1025 route de Broglie »

- De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.